



Réunion du groupe de travail Ecophyto Jardins, espaces végétalisés et infrastructures

Lundi 11 décembre 2017, 9h00 - 12h45
Hôtel Ibis Beaune Sud - La Ferme aux vins
Compte-rendu

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

1. Introduction et tour de table

2. Présentation du Réseau JEVIs sans phyto et du rôle du groupe de travail

- Point sur la réglementation : loi Labbé et dérogations
- Présentation du Réseau JEVIs sans phyto
- Présentation du groupe de travail

3. Focus sur les jardins et espaces végétalisés dans les collectivités et les établissements publics

- Présentation de l'état des lieux
- Rappel des actions déjà réalisées en région
- Echanges

Pause

4. Réflexions sur les axes prioritaires et les actions à développer concernant les collectivités et les établissements publics

- Echanges autour des besoins
- Echanges autour de propositions d'actions
- Conclusion

PRÉSENTS ET EXCUSÉS

Personnes présentes (30) :

Nom	Prénom	Structure
BAROT-CORTOT	Sophie	UNEP Bourgogne-Franche-Comté
BARTHOULOT	Emilien	Alterre Bourgogne-Franche-Comté
BERNARDIN-PASQUET	Annick	FNE Bourgogne
BONNIAUD	Isabelle	CNFPT
BOUANCHEAU	Virginie	Communauté de communes Saône Grosne
BRESSOULALY	Christian	Commune de Val-Mont
CADOUOT	Christine	Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté
CHARIER	Sébastien	Commune de Chagny
CIVADE	Quentin	Duc et Préneuf Bourgogne
COLLIN	Martine	Mairie de Paray-Le-Monial
DECHAUME-MONCHARMONT	Caroline	SNCF
DURET	Bérengère	CPIE Pays de Bourgogne
FURTIN	Franck	UNEP Bourgogne-Franche-Comté
GALIANA	Maria	Parc naturel régional du Morvan
GRANGERAI	Christine	Conseil départemental de la Nièvre
JACOUTOT	Robin	FREDON Franche-Comté
JARABO	Aude	DRAAF Bourgogne-Franche-Comté
LIMARE	Emmanuelle	CAUE de Saône-et-Loire
METZ	Sylvie	DRAAF Bourgogne-Franche-Comté
PAPUT	Marie-Charlotte	FREDON BOURGOGNE
PARIS	André	AFB
PERETZ	Guy	Conseil départemental de l'Yonne
PERRONNEAU	Adeline	DREAL Bourgogne-Franche-Comté
REGRAGUI	Karen	EPTB Saône & Doubs
RICHARD	David	Ville de Quetigny
SAURA-LACOUR	Régine	APNE - CAPEN 71 - FNE BFC
SICARD	Nicole	CAPEN 71
TAGLIABUE	Maryline	CAUE de l'Yonne
TISSOT	Anne-Cerise	Alterre Bourgogne-Franche-Comté
VUILLIN	Jean-François	DRAAF Bourgogne-Franche-Comté

Personnes excusées (17) :

Nom	Prénom	Structure
AUBERT	Corinne	CNFPT - Délégation Franche-Comté
AUSTIN	Nadège	Alterre Bourgogne-Franche-Comté
CHAILLOU	Jean-Luc	ENEDIS
CLEMENCIN	Gérard	UFC Que Choisir
DA SILVA	Fernando	CNFPT - Délégation Franche-Comté
DE WEVER	Stéphane	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse
DEVAUX	Catherine	CPIE du Haut-Doubs
DUPONT	Aymeric	Agence de l'eau Loire-Bretagne
HONORE	Emmanuelle	SNCF
LECHAT	Alain	Veille au Grain Bourgogne-Franche-Comté
MAESTRI	Bruno	ARS
RENAUD	Xavier	FREDON Franche-Comté
ROCHETTE	Ludovic	AMF 21
SCHMITT	Catherine	FNE Bourgogne - Yonne Nature Environnement
TRIVULCE	Jean Pierre	Ville de Beaune
VAN PASSEEN	Prisca	ASCOMADE
		AMF 39 (AMJ)

RÉSUMÉ DES ÉCHANGES

1. Introduction et tour de table

Pour introduire la réunion, Aude JARABO de la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté rappelle le contexte de création du Réseau JEVIs sans phyto. Elle revient sur la gouvernance Ecophyto et sur le groupe de travail JEVI, ainsi que sur le choix d'Alterre Bourgogne-Franche-Comté en tant qu'animateur de ce groupe.

Emilien BARTHOULOT d'Alterre Bourgogne-Franche-Comté prend ensuite la parole, afin de présenter le déroulé de la matinée.

Un tour de table est ensuite effectué : par binôme tout d'abord (durant lequel chacun se présente à tour de rôle), puis chaque personne présente son binôme à l'assemblée.

2. Présentation du Réseau JEVIs sans phyto et du rôle du groupe de travail

NB : le diaporama projeté est disponible sur l'espace collaboratif dédié au réseau JEVIs sans phyto : <http://aqora.alterre-bourgogne.org> > Réseau JEVIs sans phyto > Groupe de travail > Réunion du 11 décembre 2017

Emilien BARTHOULOT effectue un rappel de la réglementation, en précisant quels sont les acteurs et les types d'espaces concernés par la loi Labbé, ainsi que les produits qui restent autorisés et dans quelles circonstances.

Annick BERNARDIN-PASQUET de FNE Bourgogne intervient pour demander quelles sanctions sont mises en œuvre en cas de non respect de la loi.

Jean-François VUILLIN de la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté prend la parole et indique que des contrôles réguliers sont effectués. Pour les collectivités, dans le cas d'un premier contrôle non conforme, une mise en demeure est effectuée avec un rappel de la réglementation. Si le deuxième contrôle s'avère également non conforme, un procès-verbal est dressé. Pour les autres acteurs comme les entreprises du paysage, en cas de non-conformité, le procès-verbal est dressé dès le premier contrôle. L'amende peut monter jusqu'à 750€ pour un pulvérisateur non conforme, et au-delà pour des irrégularités plus importantes dans les pratiques.

Emilien BARTHOULOT poursuit la présentation pour revenir plus en détails sur le Réseau JEVIs sans phyto et le groupe de travail Ecophyto, en complétant les propos d'introduction d'Aude JARABO.

- L'objectif du Réseau est d'améliorer la coordination, le suivi et la mise en œuvre des différentes politiques de réduction des produits phytopharmaceutiques dans les zones non agricoles en Bourgogne-Franche-Comté.
- L'objectif du groupe de travail est de se concerter pour élaborer ensemble la feuille de route régionale Ecophyto pour les JEVI

Il présente également la feuille de route validée en COREAMR le 11 avril 2017 (*Annexe 1*) et son état d'avancement (actions réalisées et actions en cours).

3. Focus sur les jardins et espaces végétalisés des collectivités et des établissements publics

NB : le diaporama projeté est disponible sur l'espace collaboratif dédié au réseau JEVIs sans phyto : <http://agora.alterre-bourgogne.org> > Réseau JEVI sans phyto > Groupe de travail > Réunion du 11 décembre 2017

Etat d'avancement des communes

La présentation s'axe ensuite sur l'état des lieux relatif à l'arrêt de l'usage des produits phytosanitaires dans les jardins et espaces végétalisés des collectivités et des établissements publics, basé sur les résultats des travaux réalisés par Alterre entre mi-mai et fin août 2017 au titre du Réseau JEVIs sans phyto.

- La mutualisation et l'analyse de diverses données a permis d'identifier 480 communes engagées vers le 0 phyto, auxquelles s'ajoutent 288 communes ayant au moins bénéficié d'une action d'accompagnement vers le 0 phyto (pas d'information disponible sur leur engagement réel). Aucune information n'a pu être recueillie sur les 3063 communes restantes de la région : elles peuvent être en 0 phyto, en cours d'arrêt ou bien ne pas avoir encore engagé de démarche. La mise à jour de cet état d'avancement fait partie des missions du Réseau JEVIs.

Christian BRESSOULALY, maire de la commune de Val-Mont, intervient lors de la présentation de la carte des communes identifiées comme engagées vers le 0 phyto, en indiquant qu'il serait pertinent de présenter les résultats en fonction de la taille des collectivités, pour voir si toutes les grandes collectivités sont engagées vers le 0 phyto, et inversement pour les petites. En clair, affiner l'information en fonction de la taille des collectivités identifiées.

Concernant les pratiques alternatives aux produits phytosanitaires les plus utilisées à l'heure actuelle, David RICHARD de la ville de Quetigny suggère de mettre davantage en avant la revégétalisation des espaces, notamment des aires sablées.

Ses propos sont complétés par Martine COLLIN de la commune de Paray-le-Monial, qui précise qu'il faut avant toute chose accepter et faire accepter l'herbe.

Martine COLLIN ajoute également qu'il serait pertinent d'ajouter à l'état des lieux les communes labellisées « Quatre fleurs » dans le cadre de la démarche « Villes et villages fleuris », niveau indiquant qu'elles sont au 0 phyto.

Etat d'avancement dans les lycées et collèges

La présentation se poursuit ensuite sur les pratiques au sein des établissements publics.

- L'état des lieux montre un bon niveau d'avancement vers le 0 phyto dans les lycées et les collèges avec toutefois des différences entre ex-régions et entre départements. De plus, l'absence de données par établissement ne permet pas de connaître finement l'état des pratiques.

Pour les lycées, Robin JACOUTOT ajoute en complément que la FREDON Franche-Comté a effectué des formations auprès de tous les agents des espaces verts des lycées franc-comtois en 2016, sous l'impulsion du Conseil régional.

Pour la Bourgogne, Christine CADOUOT du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté confirme le chiffre de 56 agents des lycées formés (via des groupes départementaux).

Animateurs locaux

Emilien BARTHOULOT évoque ensuite les animateurs locaux identifiés, grâce au questionnaire en ligne, comme intervenant auprès des collectivités sur la problématique (au nombre de 38 à ce jour).

Aude JARABO précise qu'il serait pertinent de bien identifier les animateurs de contrats locaux de santé (CLS), concernés de près par la problématique.

Financements

Emilien BARTHOULOT fait ensuite un point sur les financements alloués à la problématique en Bourgogne-Franche-Comté, notamment sur les financements des Agences de l'eau Loire-Bretagne, Rhône Méditerranée Corse et Seine-Normandie.

- Les financements des Agences de l'eau Loire-Bretagne, Rhône Méditerranée Corse et Seine-Normandie alloués à la problématique de réduction et d'arrêt produits phytosanitaires dans les JEVI s'élèvent à un total de 2 878 730 € de 2009 à mi-2017 (financement de matériel alternatif, réalisation de plans de désherbage, mise en place d'actions de communication et de sensibilisation...)

Karen REGRAGUI de l'EPTB Saône & Doubs indique que l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse demeure encore dans l'incertitude quant à la poursuite de financements pour les JEVI dans le cadre de son 11^{ème} programme (à partir de 2019).

Adeline PERRONNEAU de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté précise que les financements seront maintenus pour les actions concernant les captages prioritaires.

Aude JARABO indique que les financements de la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté sur le volet communication prendront fin en 2018.

Actions d'accompagnement

La présentation se poursuit sur les formations promulguées aux agents des collectivités et des établissements publics. Il est précisé par plusieurs participants que le Certiphyto est toujours d'actualité pour la gestion des espaces non contraints (cimetières, terrains de sport...).

La présentation s'axe ensuite sur l'accompagnement méthodologique et technique des collectivités et des établissements publics, et par quels acteurs il est effectué. Plusieurs personnes s'interrogent sur les actions du conseil départemental de Saône-et-Loire en ce sens, d'autant que le service environnement n'existe plus depuis peu.

Plusieurs participants font remarquer qu'il serait pertinent de différencier dans l'état des lieux les actions déjà réalisées (terminées) des actions encore en cours.

En poursuivant sur les actions d'accompagnement, Emmanuelle LIMARE du CAUE de Saône-et-Loire indique que le jury du label « Villes et villages fleuris » tourne dans les collectivités pour diagnostiquer les pratiques, mais aussi pour promulguer des conseils aux agents techniques en termes d'entretien des espaces verts.

Elle ajoute que les CAUE ont des conseillers en paysage, qui incitent à réfléchir autrement au niveau de l'entretien des paysages et des espaces verts. Il apparaît donc pertinent de bien les intégrer parmi les acteurs *accompagnant*.

Elle précise également que les communes ayant entamé une démarche de compostage collectif, à l'aide de guides composteurs, sont des communes exemplaires qu'il serait pertinent d'identifier, puisque probablement engagées vers le 0 phyto.

La présentation de l'état des lieux prend fin, suite à un dernier point sur les besoins et les attentes des acteurs interrogés durant la phase d'enquête.

Guy PERETZ du Conseil départemental de l'Yonne demande ce qu'il en est de l'état des lieux au niveau des infrastructures. Emilien BARTHOULOT lui indique que comme explicité dans le mail d'invitation, les problématiques spécifiques liées aux infrastructures ne seraient pas traitées lors de ce premier groupe de travail, mais durant une réunion ultérieure courant 2018.

Suite à cette évocation, Caroline DECHAUME-MONCHARMONT de la SNCF Bourgogne-Franche-Comté intervient en précisant que la SNCF n'est pas dans l'obligation du 0 phyto. Elle indique toutefois que l'état se resserre, notamment après les débats sur le glyphosate qui reste le dernier herbicide total utilisable à l'heure actuelle. Les services de la SNCF ont effectué des tests de pratiques alternatives avec des groupes de travail, notamment sur des ensemencements choisis ou de l'éco-pâturage. L'entretien des voies ferroviaires fait cependant face à des problématiques de sécurité : celle des agents qui travaillent en bords de voie, mais également la sécurité des voyageurs.

André PARIS de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) revient sur le cadre réglementaire de la loi Labbé. Il rappelle qu'il existe des consignes, en lien avec les procureurs, afin de mettre en place des procédures d'avertissement (et non de sanction) auprès des collectivités. Ces avertissements sont suivis par un nouveau contrôle, souvent un an après. A l'heure actuelle, les explications sont privilégiées par rapport aux sanctions strictes. Des réflexions sur les stratégies de contrôle sont également en cours, afin de les améliorer.

4. Réflexions sur les axes prioritaires et les actions à développer concernant les collectivités et les établissements publics

Anne-Cerise TISSOT d'Alterre explique le déroulement des ateliers qui seront réalisés en deux groupes et en deux temps, en utilisant la technique de « l'arbre à problèmes » en vue d'élaborer la feuille de route Ecophyto :

- Un *arbre à problèmes* afin de faire ressortir les causes de la problématique formulée
- Un *arbre à solutions* permettant de faire émerger des propositions d'actions, afin de solutionner ces causes

La problématique énoncée est la suivante :

« Pourquoi des collectivités et des établissements publics ne sont toujours pas en 0 phyto en Bourgogne-Franche-Comté, malgré l'interdiction ? »

Les participants sont divisés en deux groupes pour réfléchir à cette problématique et construire l'*arbre à problèmes*. Puis les deux groupes sont réunis pour mettre en commun et échanger sur leurs conclusions mutuelles et construire un seul *arbre à problèmes* (cf. page suivante).

Quatre principales causes ont émergé des réflexions autour de l'*arbre à problèmes* :

- Certains acteurs (élus, agents, habitants) ne sont pas sensibilisés et ne sont donc pas moteurs ;
- Il y a un manque de communication auprès des différents acteurs concernés sur les enjeux et les solutions alternatives ;
- Les moyens financiers, techniques et humains nécessaires à la mise en place de solutions alternatives sont généralement plus élevés pour un même niveau d'entretien, lorsque qu'il n'y a pas de modification des aménagements (adaptation des espaces) ou de remise en cause du type de gestion effectuée en amont ;
- Il existe des stocks « à écouler ».

Les groupes ont également mis en avant l'existence d'inégalités territoriales : les problématiques et les moyens disponibles peuvent être très différents selon les collectivités, en particulier selon leur taille, leurs formes urbaines et types d'espaces végétalisés présents, leur localisation, etc. En conséquence, il n'y a pas de solution unique : chaque territoire doit expérimenter pour trouver une alternative adaptée et durable.

Dans un deuxième temps les personnes présentes sont invitées à réfléchir ensemble, toujours en deux groupes, à des propositions d'actions concrètes permettant de solutionner les causes énoncées. En précisant le nom de l'action, son objectif, ses cibles ainsi que son ou ses porteur(s) potentiel(s). Un groupe a traité des deux premières causes, et l'autre des deux autres ainsi que des inégalités territoriales.

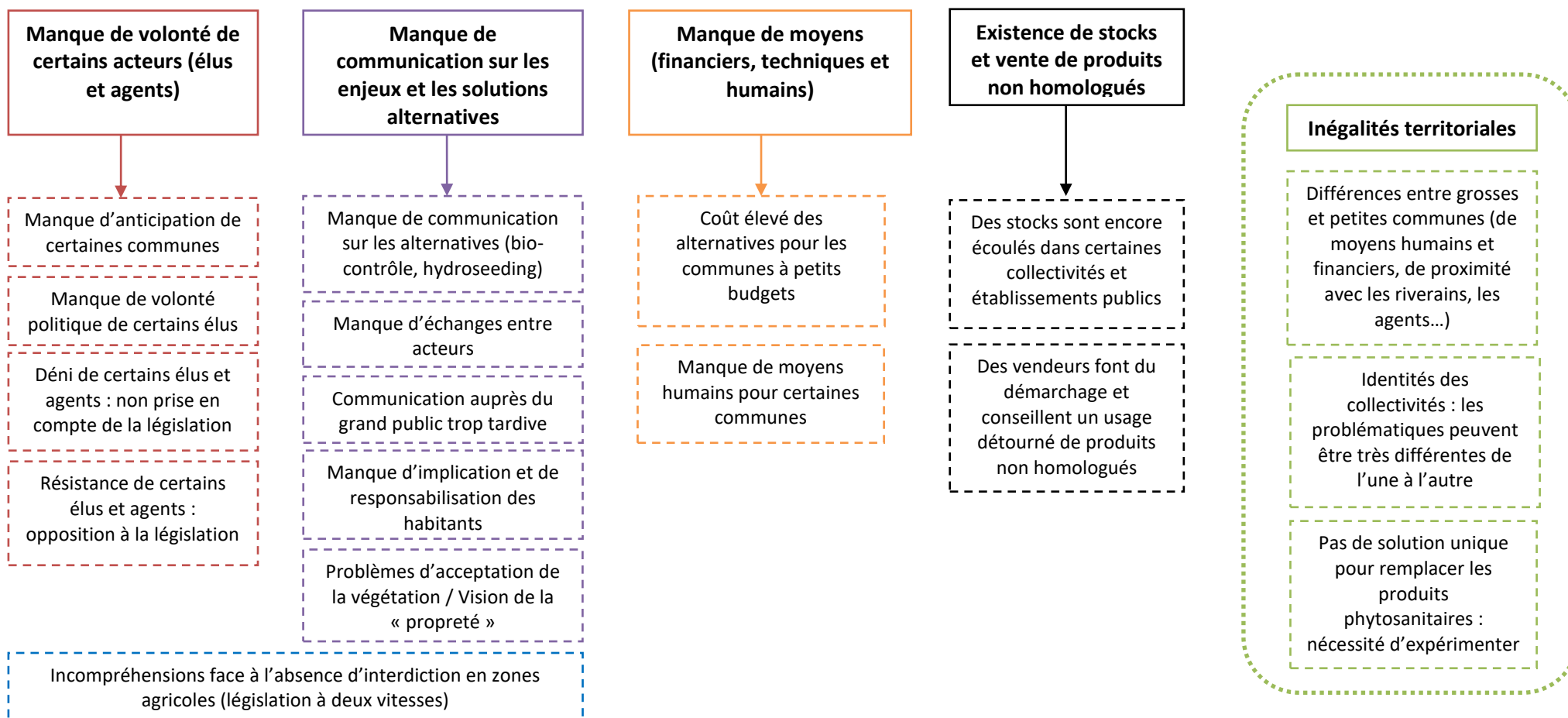
De ces échanges en sont ressorties de nombreuses propositions d'actions :



Ci-dessous l'*arbre à problèmes* et à l'*arbre à solution* qui ont émergés des échanges :

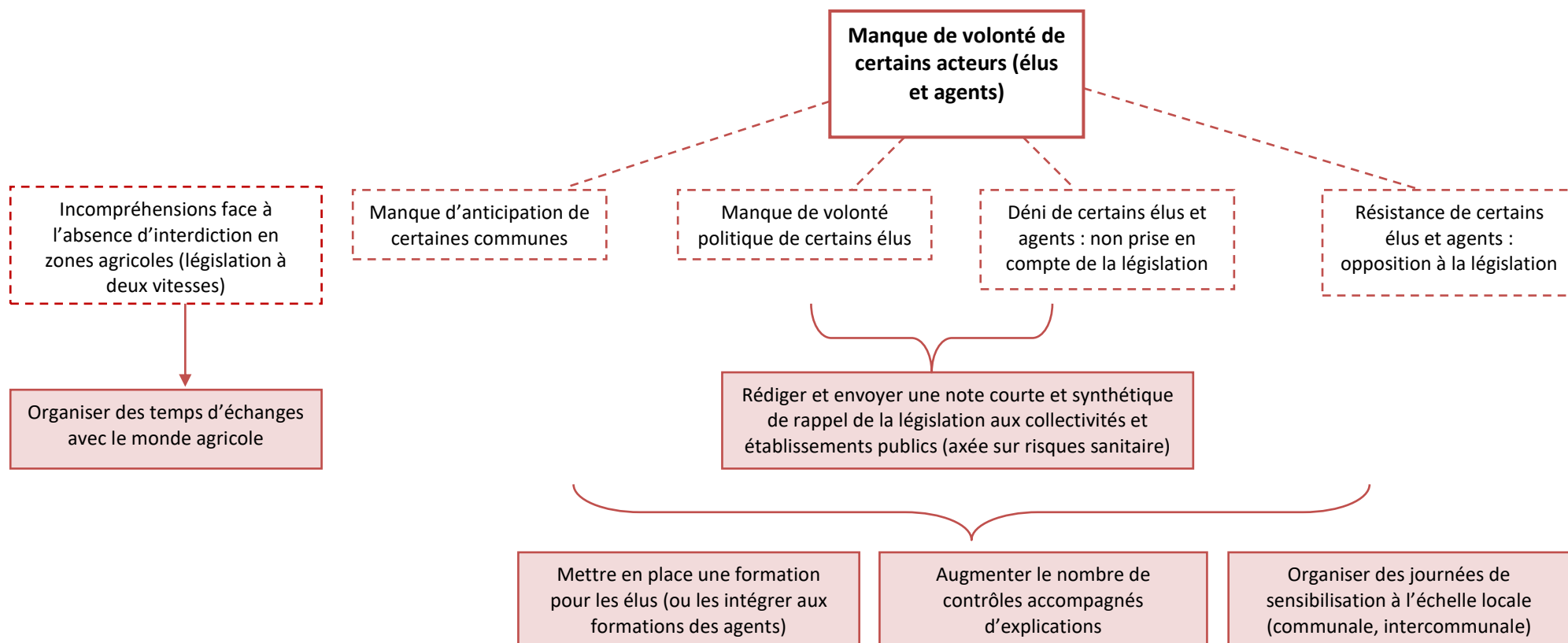
Arbres à problèmes

Pourquoi des communes et des établissements publics ne sont pas en 0 phyto en Bourgogne-Franche-Comté, malgré l'interdiction ?



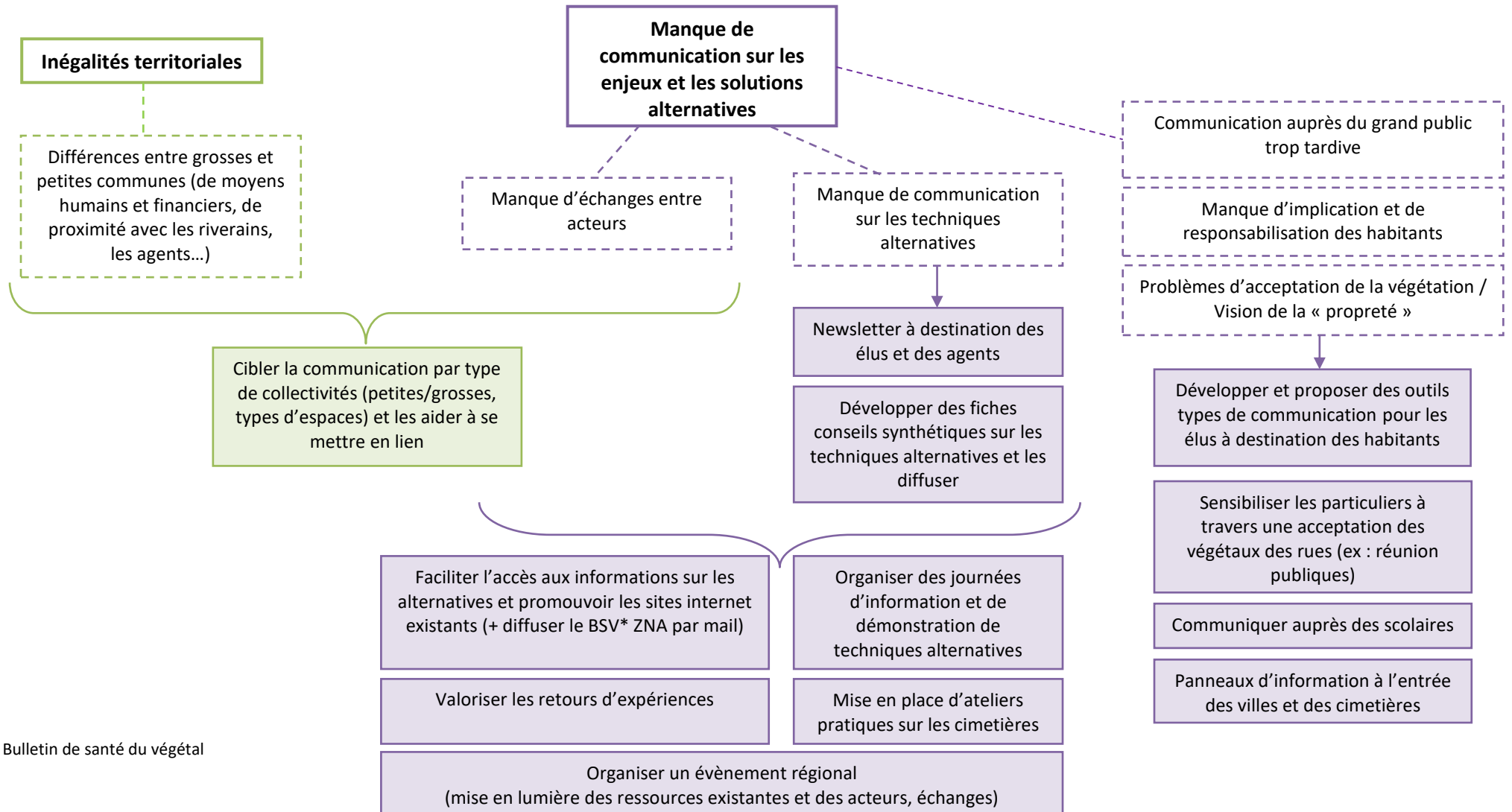
Arbres à solutions

Pourquoi des communes et des établissements publics ne sont pas en 0 phyto en Bourgogne-Franche-Comté, malgré l'interdiction ?



Arbres à solutions

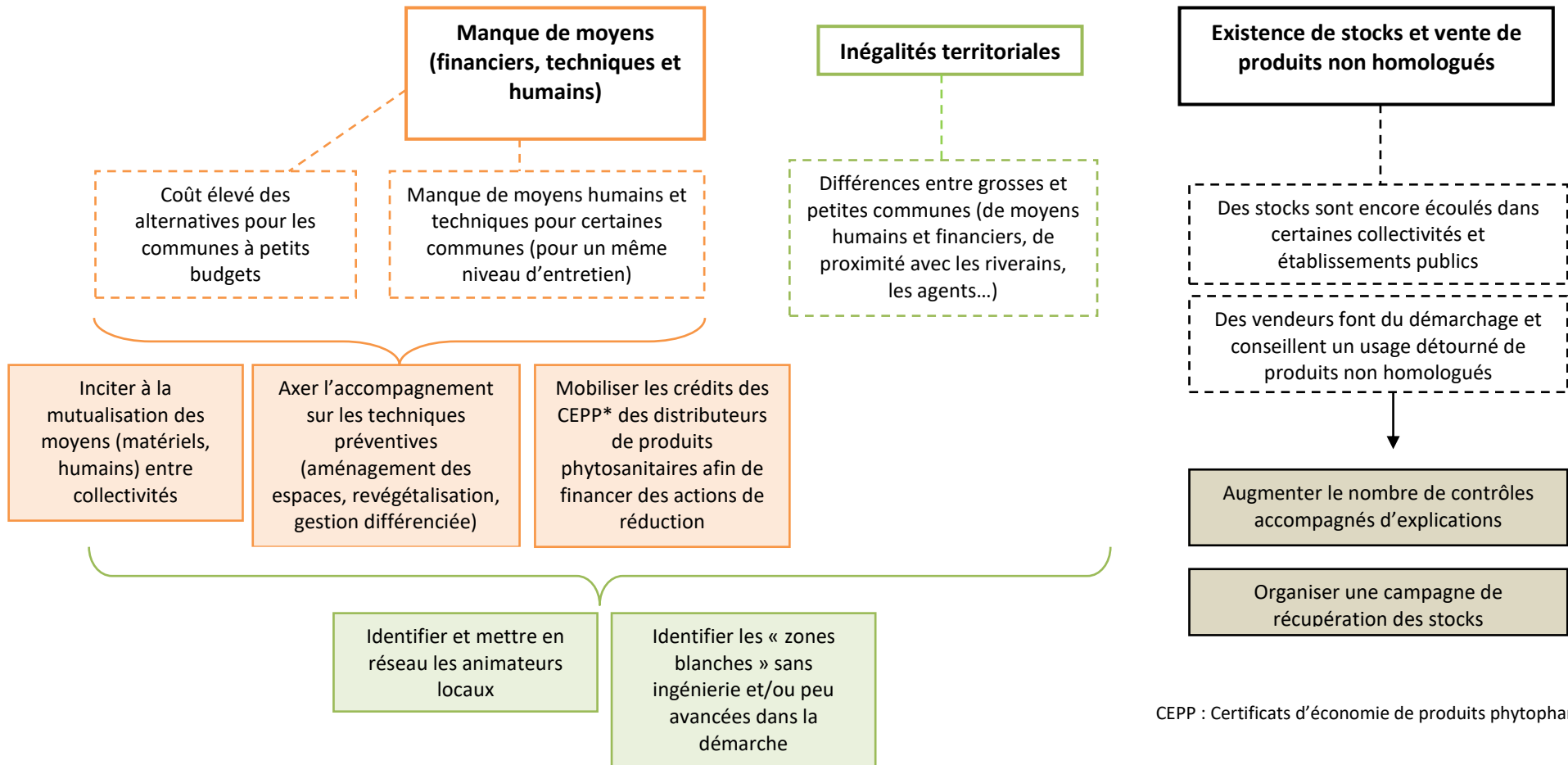
Pourquoi des communes et des établissements publics ne sont pas en 0 phyto en Bourgogne-Franche-Comté, malgré l'interdiction ?



* BSV : Bulletin de santé du végétal

Arbres à solutions

Pourquoi des communes et des établissements publics ne sont pas en 0 phyto en Bourgogne-Franche-Comté, malgré l'interdiction ?



Autre cause également évoquée lors des réflexions autour de *l'arbre à problèmes* :

- Formation des entreprises et des collectivités

Autres actions également évoquées lors des réflexions autour de *l'arbre à solutions* :

- Prioriser certaines actions en zones non agricoles (JEVI) par rapport au secteur agricole : appel à projet Ecophyto
- Améliorer l'accompagnement au niveau des trottoirs et des cimetières auprès des collectivités
- Favoriser l'embauche de femmes pour l'entretien des espaces verts : plus de mixité dans les équipes techniques

Une nouvelle feuille de route Ecophyto JEVI sera proposée sur la base de ces pistes d'actions.

Annexe 1 : Feuille de route proposée en COREAMR du 11 avril 2017

Nom du groupe : JEVI	Pilotes : DREAL (chargé de mission pollutions diffuses et DRAAF-SRAI (chargé de mission Ecophyto) Animation : Alterre			
Composition : Alterre / DREAL / DRAFF-SRAI / ARS				
Objectif	Public cible	Actions	Indicateurs	Etat d'avancement
INFORMER S'assurer que les utilisateurs sont au courant des évolutions réglementaires concernant l'utilisation de produits phytosanitaires dans les JEVI	Collectivités	Courrier conjoint DRAFF / DREAL d'informations aux maires sur leurs responsabilités concernant les PPP	Nombre de courriers envoyés	Fait
		Participation de la DRAAF BFC à la rédaction d'un guide à destination des JEVI + envoi de ce guide	Nombre de documents envoyés (environ 3800) + Fascicule disponible sur le site de la DRAAF	Fait
		Interventions DRAAF auprès d'élus et d'agents techniques : présentations de la réglementation et mise à disposition de présentations power point – Cibler les zones encore non couvertes	Nombre d'interventions Cartographie des actions réalisées	Fait
		Réponses aux demandes concernant la réglementation des PP (collectivités, APRR, VNF, etc)	Nombre de réponses	Fait
	Particuliers	Suivi des ventes EAJ (base nationale des ventes)	Tableau de données	Fait / En cours
	Tous	Appel à projet « Communication »	Liste et cartographie de ce qui a été réalisé et financé	Fait
		Animation du site internet de la DRAAF	Nombre d'articles rédigés + nombre de BSV ZNA mis en ligne	Fait

<p>ACCOMPAGNER</p> <p>Aider au développement sur le territoire des mesures d'arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires</p>	Collectivités		CR COFIL de suivi	Fait / En cours
			Carte de localisation des financements	En cours
			Carte des communes engagées et leur niveau de validation dans la charte Nombre de dossiers de demandes relus	Fait / En cours
			Nombre de communes engagées pour cette action dans les TEPCV	Fait
			Nombre de communes labellisées	Fait